



LBDH/005/2021

Bujumbura, le 11 mars 2021

Déclaration portant sur la grâce présidentielle du 5 mars 2021

Le Président de la République du Burundi a, en date du 5 mars 2021, signé un décret portant mesures de grâce, permettant ainsi la remise des peines pour 5.255 prisonniers détenus dans différentes maisons de détention du pays.

La Ligue Iteka salue cette mesure louable qui va contribuer au désengorgement des prisons et l'amélioration des conditions carcérales.

Néanmoins, la Ligue Iteka déplore qu'une telle mesure ait été prise dans le passé mais n'a pas été suivie d'exécution et les bénéficiaires de la grâce présidentielle ont continué à croupir dans les prisons.

La Ligue Iteka recommande :

- 1° Les autorités habilitées à être conséquentes dans la mise en application de cette grâce présidentielle et la présidence d'en faire un suivi strict ;
- 2° La justice burundaise à respecter la loi sur les procédures judiciaires afin d'éviter les prolongations des délais de détention et s'abstenir des emprisonnements abusifs ;
- 3° Au corps de sécurité et l'administration à la base de veiller à la sécurité de ces personnes libérées ;
- 4° A la CNIDH et les organisations des droits de l'homme au Burundi d'en faire le suivi ;
- 4° De la population environnante des personnes libérées de les accueillir à bras ouverts.

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président